

# Lettre aux amis de la police (et de la gendarmerie !)

2017 / n° 5  
(XI<sup>e</sup> année)



Stanley Greene

## **L'histoire, le policier, le romancier... À quoi et à qui, finalement, sert le travail de l'historien ?**

Il fut un temps où, un collègue prestigieux et parisien, chaque fois que nous nous rencontrions dans un colloque, me saluait d'un jovial : « Bonjour commissaire ! », jusqu'au jour où je lui ai demandé, très respectueusement (j'étais un professeur de province !), s'il saluait nos collègues spécialistes du judéocide et des camps d'extermination d'un jovial : « bonjour SS-Oberscharführer ! » Il a eu l'air surpris, mais ne m'a plus donné cette fonction indue que je ne tenais pas à usurper.

Comme quoi il vaut mieux travailler sur le processus génocidaire que sur la police : un travail, un sujet qui peuvent avoir des conséquences inattendues...

Qu'on se rassure, depuis que je fréquente l'histoire de l'institution, je ne me suis jamais pris pour un policier et loin de moi la tentation d'usurper une

fonction, un métier que je respecte, mais dont je n'ai pas acquis ni appris les compétences.

En revanche, un certain nombre de policiers n'ont pas ce recul et se prennent sans complexe pour des historiens...

Avec des réussites diverses.

Exemple un peu ancien (j'attends la prescription) :

L'un d'entre eux qui rédige un « blog » (*Police et cetera*) très fréquenté publié sur le site d'un grand journal du soir, s'était laissé aller, en 2009, à donner sa version de l'histoire de la police sous Vichy après l'habituelle cérémonie d'hommage au rôle des policiers de la Préfecture de police dans la libération de Paris (nous sommes le 27 /8/2009).

Je cite quelques lignes (sans coupure ni ajout) :

(<http://moreas.blog.lemonde.fr/2009/08/27/la-police-sous-l'occupation-allemande/>)

*« Au début de l'Occupation, à Paris, la police relève des autorités militaires allemandes, mais peu à peu, sous la houlette de Karl Oberg, les SS vont prendre la prédominance. Et les choses se passent plutôt mal.*

*Aussi, après une épuration massive des cadres (plus de 50 % des commissaires sont révoqués), le maréchal Pétain charge René Bousquet de réorganiser la police. La loi du 23 avril 1941 institue une direction générale de la police nationale (redevvenue sûreté nationale de 1944 à 1966) et place les polices municipales sous la direction des préfets, comme c'est déjà le cas à Paris.*

*Quelques mois plus tard, le ministre de l'intérieur crée 3 services destinés à pourchasser les « ennemis du régime » : une police aux questions juives (PQJ), un service de police anticommuniste (SPAC) et un service des sociétés secrètes. Bousquet passe un accord avec Oberg : la police va disposer d'une certaine autonomie, à condition de rendre des comptes aux autorités allemandes.*

*À ses yeux, cet accord est sans doute un moindre mal ! La volonté de ne pas laisser la Gestapo agir seule et surtout tenter de limiter la malfaisance des barbouzes françaises qui leur lèchent les bottes.*

*On doit à Bousquet le fichier sur le recensement des juifs (fichier tulard, du nom de son créateur, l'inspecteur André Tulard), l'institution du port de l'étoile Jaune et de nombreuses rafles, dont celle du Vel d'Hiv, la plus grande arrestation massive de juifs en France durant la seconde guerre mondiale (16-17 juillet 1942). »*

Je sais qu'on ne prête qu'aux riches, mais donner au jeune préfet de la Marne qu'est Bousquet en 1941 autant de pouvoirs et d'initiatives (le fichier, juif de la PP, la législation du printemps 1941, puis, alors qu'il est devenu secrétaire général à la police, l'étoile jaune, la grande rafle de juillet 42, etc... trop c'est trop M. Moréas ! En revanche, André Tulard n'est pas « inspecteur », mais dirige la sous-direction des étrangers et des juifs de la PP...

Tout ce fatras de contre-vérités, d'erreurs, d'approximations est livré dans un mépris absolu de la chronologie (le SPAC, la PQJ sont créés par Pucheu en automne 41, Bousquet est alors toujours préfet de la Marne), et avec des affirmations aussi fausses que celle qui énonce que la moitié des commissaires furent épurés/révoqués par Vichy : où diable Moréas est-il allé pêcher cette c... ?!

Bref, on espère que l'inspecteur Moréas conduisait ses enquêtes policières avec plus de sérieux et de rigueur et qu'il ne doit pas sa promotion au grade de commissaire (honoraire) à de tels bricolages et errements approximatifs...

En revanche, s'il y a des gens qui lisent livres et articles, se renseignent et, pour certains, vont même aux archives, ce sont les romanciers à succès. Au point que leurs romans, passent auprès du public et de la critique pour l'Histoire pure et simple, la vraie. Aux derniers « Rendez-vous de l'histoire », à Blois, j'ai ainsi entendu un romancier raconter, un peu gêné, que ses livres constituaient pour beaucoup de lecteurs la véritable histoire enfin révélée et accessible et que les lecteurs se permettaient d'apostropher et corriger tel ou tel historien ou de mettre en doute ses propos parce qu'ils avaient lu des choses différentes dans son... roman. C'est vrai je l'ai lu dans le journal de la première moitié du XXe siècle s'est transformé en c'est vrai je l'ai lu dans le roman de monsieur X. C'est un peu comme si *La Reine Margot* était la véritable histoire de la Saint Barthélémy ou *les Trois mousquetaires* la meilleure source d'information sur le règne de Louis XIII.

Je conviens pleinement, qu'un certain nombre d'ouvrages « historiques scientifiques » sont à peu près illisibles et qu'il conviendrait que les historiens, sans pour autant falsifier la vérité ou inventer, se préoccupent davantage de leurs lecteurs et du plaisir de lire qu'ils sont en droit de rechercher. Mais lire dans les critiques parues dans la grande presse et les magazines que tel roman permettait – enfin – de lever le voile sur le rôle de la police sous l'Occupation, m'a donné un sérieux coup au moral. Notre travail (que personne ne lira) ne devient vrai qu'après avoir été « validé » par le roman ! J'ai beau savoir que, par définition, les critiques « littéraires » ne lisent pas de livres d'histoire (lisent-ils d'ailleurs les centaines de livres qu'ils reçoivent en Service de presse et que certains revendent dès réception ?), que le cloisonnement entre critiques spécialistes est étanche au sein des rédactions, il n'empêche... Retrouver des épisodes entiers mis au jour après des années de labeur obscur et ingrat dans les centres d'archives, repris en quelques mois, par un habile romancier qui, arbitrairement/artificiellement, relie entre eux des épisodes différents pour utiliser toute la « matière », au risque d'écrire des invraisemblances – il paraît que c'est la « liberté » du romancier - m'a donné à réfléchir et en dit long sur l'état de la littérature comme sur la crise de l'histoire.

Finalement, l'historien (pas seulement de la police), ne travaille pas pour la connaissance, mais pour fournir du matériel aux romanciers qui, dans le meilleur des cas, s'acquittent de leur dette en deux lignes dans les remerciements... Merci, je vous ai lu, c'est super... vous m'avez donné un super sujet et gagné 10 ans de boulot...

Remarquez que certains n'ont même pas cette élégance... et utilisent vos écrits sans un mot ni une référence... Je vous donnerai des exemples dans une prochaine *Lettre*.

On l'avait déjà vu dans des cas plus « scandaleux » (*Les Bienveillantes*, *HHhH*, *Jan Karski*) puisque ces ouvrages, dont certains constituent de véritables plagiats, avaient abusé des jurés de prix littéraires aussi incultes que les critiques des magazines, mais la pratique s'intensifie. Je venais d'écrire cette rubrique quand l'annonce des prix littéraires (Goncourt et

Renaudot) est venue conforter ( ?) en tous cas confirmer mon analyse. Deux prix pour deux « romans documentaires » (ou « documentés » ???) Bonjour l'imagination des auteurs. Pendant le pillage, la vente continue !

On me dira, à juste titre, qu'ailleurs, c'est pire : par exemple à la télévision. La plupart des réalisateurs de documentaires télévisés exploitent depuis des décennies, et sans scrupule (ni compensation) le travail des chercheurs (cités en caractères minuscules et défilant à toute vitesse dans le générique de fin) dont les propos servent en grande partie à construire le commentaire des « auteurs » (sic) dont 99% n'ont jamais la probité de faire des historiens, les co-auteurs qu'ils sont en réalité. Et encore heureux que l'on ne déforme pas leurs propos ou qu'on dise le contraire de ce qu'ils ont expliqué... La surprise, le haut-le-cœur de voir un « présentateur-historien » s'attribuer en plateau, la découverte du document que la réalisation va mettre en scène constituent de grands moments d'écœurement. On en arrive à se dire : que serait l'histoire sans la télé et son inlassable recherche et mise au jour des archives ?!

D'ailleurs c'est vrai, je vois tous les jours aux AN, au SHD, aux APP... les présentateurs-historiens, plongés dans les cartons !

Je n'ai pas le temps de développer, mais il y aurait encore plus à dire sur le plagiat éhonté qu'on trouve à tous les étages sur l'internet, dans des développements aussi critiquables que ceux du blog cité en ouverture, dans la déformation des propos, les montages de citations et l'absence quasi générale de références et de crédits. Je ne parle pas de l'internaute lambda qui « sait » et connaît mieux la vérité que celui qui a passé des années à chercher sur le sujet et dont les propos sont balayés par ce qui n'est qu'un « croyant ».

Le sage sait qu'il croit

Le fou croit qu'il sait !

Le futur s'annonce définitivement radieux !

## **Archives, publications, droits et contraintes...**

- En rapport direct avec ce qui précède : la future directive UE sur le droit d'auteur.

<https://blogs.mediapart.fr/edition/au-coeur-de-la-recherche/article/241017/future-directive-ue-sur-le-droit-d-auteur-chercheurs-entre-espoirs-et-inqui>

- Archives judiciaires :

<https://www.franceculture.fr/droit-justice/ouverture-des-archives-judiciaires-que-dit-la-loi>

- Archives Mitterrand sur le Rwanda et le génocide des Tutsis

<http://www.rfi.fr/emission/20170913-rwanda-francois-graner-denonce-presence-soldats-francais-genocide-tutsis>

<https://www.la-croix.com/Culture/Rwanda-limitation-acces-archives-Elysee-jugee-conforme-Constitution-2017-09-15-1300877073>

- Archives / résistance

<https://francearchives.fr/fr/actualite/75586434>

■ Archives : Un outil qui rendra bien des services aux chercheurs...

<http://www.boiteaoutils.info/2017/10/gerer-ses-photos-darchives-avec-tropy/>

■ Archives : une passion

<http://www.thingsimfondsof.com/passionate-people-lives-dedicated-to-archives/>

■ Les archives en péril : une histoire sans fin

Notre ami et collègue Gilles Morin président de l'AUSPAN (association des utilisateurs du service public des archives nationales) jette un cri d'alarme que j'invite tous les intéressés à lire attentivement :

**« La situation ne cesse de se dégrader aux Archives nationales depuis le printemps.**

Les restrictions de communication constituent le premier problème car, depuis le printemps, l'institution navigue au jour le jour en fonction des personnels disponibles. Les quotas journaliers de réservations et de commandes du jour ont été réduits de 40 % dans certaines périodes, les commandes du jour ont été supprimées sans avertissements à deux reprises les jeudis et vendredis durant les vacances de la Toussaint et pire deux jours de fermetures exceptionnelles n'ont même pas été annoncées à la veille de ces congés. Enfin, depuis avril, une partie de la semaine, des fonds ne sont pas réservables. Voici le message d'avertissement-type lisible sur la SIV et non sur le portail classique des archives : « À partir du 23 octobre, la commande pour le jour-même et la réservation des archives des ministères de l'Éducation, de la Jeunesse & des Sports, des Affaires sociales et des Beaux-Arts (notamment les dossiers des musées nationaux), seront interrompues à partir de 12h du lundi au jeudi, et totalement interrompues le vendredi. La consultation des extraits et des cartons réservés ou prolongés, tirés de ces fonds, reste possible tous les jours ». Auparavant, les mêmes restrictions ont été décrétées pour les fonds des ministères de l'Intérieur et de la Justice. Quels seront les prochains messages ? Les paris sont ouverts.

Une pétition à ce sujet (voir ci-dessous) a été signée par une centaine d'usagers présents en salle de lecture en quelques séances début septembre. Adressée à la directrice des Archives nationales, elle demandait un retour à la normale et la fin des restrictions.

Quelques jours plus tard, le 10 octobre, la directrice adressait la réponse suivante :

« Cher Gilles Morin

Je regrette beaucoup que vous n'ayez pu être là lors de notre dernier comité des usagers car nous avons passé un long moment, tout à fait justifié d'ailleurs, à expliquer longuement quelles étaient les difficultés que nous rencontrions. C'est même le premier sujet que nous avons abordé en entrée de séance.

Nous y avons également évoqué la question de l'élargissement des horaires et les difficultés que nous rencontrions à ce sujet.

Plusieurs facteurs se conjuguent : vacances de postes qui se prolongent faute de candidatures, affectation de lauréats d'un concours d'agents de magasinage retardé au début de l'année 2018, problématiques de non portance dont souffrent un certain nombre de magasiniers, dû à la lourdeur des cartons dimab qui sont très majoritaires sur le site de Pierrefitte.

Nous travaillons sur ce dernier sujet à plusieurs pistes : chantiers de reconditionnement, repérage de registres dans les cartons que nous sortons alors, interventions sur l'ergonomie de la part de spécialistes qui aillent au-delà de nos formations habituelles sur les gestes et postures, voire systèmes davantage automatisés qui aident les agents (évoqués lors de notre comité) et sur lesquels nous avons commencé à échanger avec d'autres administrations.

Sur le point des effectifs, la situation s'améliora avec certitude, avec l'arrivée de lauréats du concours au tout début 2018.

L'ensemble des agents des Archives nationales et spécifiquement la direction des fonds et la direction des publics, sont profondément désolés d'avoir dû en arriver à ces différentes restrictions et font tout ce qui est possible, pour les aménager au mieux durant ces mois difficiles.

S'agissant des numérisations, nous avons également transmis à l'ensemble des membres du comité, les campagnes de numérisation menées et à venir et attendons vos propositions.

Je vous prie de croire, cher Gilles Morin, à mes sentiments les plus cordiaux.  
Françoise Banat-Berger »

Cette réponse n'est pas satisfaisante.

Il n'est pas question de nier les problèmes existants de manque de « personnel portant », mais cette crise était prévisible de longue date. Peu a été fait pour l'éviter et, aujourd'hui, pour en sortir. Que des chercheurs aient déjà acheté billets de train et d'avion pour venir spécialement n'entre pas en ligne de compte. L'optimisme de la directrice pour une remise en ordre en 2018 ne regarde qu'elle, si l'on se contente d'attendre d'hypothétiques recrutements alors que les mutations sont toujours aussi nombreuses. Ajoutons que les recrutements ne sont pas adaptés aux postes en déficit. Au nom de l'égalité de tous devant le recrutement, il n'y a pas de vérification des capacités du nouveau personnel à porter des cartons – à la limite, un

handicapé ne pourrait-il pas être recruté pour ce poste ? – ni de recommandation pour les transports. Des personnes recrutées avaient un trajet journalier de plus de quatre heures aller-retour. Une fois recrutées par le ministère, elles demandent rapidement une mutation dans un autre service. D'autres sont déclarées rapidement inaptes pour des raisons médicales. Tant que les mêmes pratiques et règles existeront, le recrutement de deux intérimaires supplémentaires début novembre pèsera peu. Ajoutons que ces problèmes ne concernent pas que les Archives nationales. Ainsi, les Archives départementales de Seine-et-Marne ne sont ouvertes à la consultation que deux jours par semaines, les mardis et mercredis et pour trois documents seulement que l'on doit commander une semaine à l'avance. Ils ont, certes, des problèmes de contamination. Aux AD des Yvelines (et donc de l'ancienne Seine-et-Oise), les commandes peuvent être faites le mardi toute la journée, les mercredis et jeudis matins jusqu'à 12 h30. L'après-midi, on peut rester pour finir d'étudier les documents en cours, sans pouvoir en commander ; et un samedi par mois pour des documents commandés à l'avance. Il ne reste qu'un magasinier. Au total, les AD ont perdu la moitié de leurs effectifs dans les dernières années, les partants n'étant pas remplacés. Il ne reste qu'un seul magasinier. Dans d'autres départements l'accès est aussi limité. Ainsi dans le Loiret, l'ouverture est limitée à 2 jours et demi par semaine pour les archives modernes et contemporaines.

Le deuxième problème, plus grave encore pour l'avenir, est celui des tris massifs en cours. À la fois dans les nouveaux fonds (voir l'intervention d'Hervé Lemoine devant la commission des Finances du Sénat) mais aussi dans les anciens, notamment dans l'organisation des transferts des fonds de Fontainebleau à Pierrefitte. Il y a des précédents catastrophiques, comme celui du dépôt légal des éditeurs, disparu à jamais. Les choix sont faits en fonction du volume des fonds. Nul ne contrôle ce processus technocratique en dehors d'un petit groupe d'archivistes. Le contrôle des tris et des choix de documents à numériser est fondamental d'un point de vue scientifique bien sûr pour l'avenir de la recherche, mais aussi démocratique. Christine Nougaret a confirmé le fait, déjà évoqué par Annette Wiewiorka, que les services des Archives de France ont envisagé de détruire une partie du fonds des naturalisations. Ont-ils renoncé ? La tentation est grande de parodier Clemenceau « la mémoire de la nation est chose trop grave pour être laissée aux archivistes. » Il ne s'agit pas là de querelle corporative, mais bien d'une question de fond, d'un choix démocratique qui suppose la transparence.

Madame la directrice des Archives nationales,

Au nom de nombreux usagers des Archives nationales, je tiens à protester contre les nouvelles restrictions instituées, avec votre accord, à la communication au public des fonds des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine. Après avoir limité depuis avril l'accès à certains fonds, en faisant tourner ces restrictions par séries de services, la décision de diminuer de 40 % le nombre de documents pouvant être commandés journalièrement gêne ou empêche tout travail suivi, d'autant que les deux mesures s'additionnent désormais. L'expérience des crises et pratiques de ce genre dans le passé a amplement prouvé que cela se traduit toujours par une baisse, voire un effondrement de la fréquentation des archives. Toujours l'effondrement est rapide et la remontée lente et partielle. D'autant que d'autres facteurs, on le sait, contribuent à la baisse du nombre d'usagers, laquelle ne peut être endiguée que par une politique volontariste et de plus grande ouverture. Durant trois années pourtant, le nouveau centre de Pierrefitte-sur-Seine a vu sa fréquentation augmenter, un travail de longue haleine payait ; il est remis en cause depuis le printemps. C'est un vrai retour en arrière. Quelle qu'en soit la raison invoquée – le manque d'effectifs de personnel portant est une réalité –, cela ne reflète-t-il pas un manque de gestion, d'anticipation dans les recrutements, voire une indifférence pour cette question ? Au moment où votre mandat vient d'être renouvelé pour trois ans, quelles mesures allez-vous proposer ?

Ces restrictions vont constituer une gêne certaine pour les chercheurs qui ne se résolvent pas à seulement consulter les documents numérisés selon des choix décidés souverainement par vos services. Faut-il préciser que l'offre actuelle est limitée, partielle de part les moyens et les choix faits et enfin que, même si elle était plus vaste, la nécessité de croiser les sources, de fabriquer ses propres hypothèses imposera pour longtemps encore l'accès aux documents physiques pour la recherche ?

La direction des archives ne peut se résoudre à la baisse du nombre de lecteurs en salle et à mesurer l'influence des archives en nombre de clics sur le site.

Comprenez aussi que nous pouvons avoir l'impression d'avoir été trompés, alors que depuis des années, vous et ceux qui vous ont précédée, avaient promis de mettre en place un élargissement des horaires. Faut-il rappeler que lors de la dernière réunion du comité des usagers, vous aviez laissé entendre que l'on avançait enfin dans cette voie ? À l'heure où votre ministre de tutelle annonce que les bibliothèques municipales vont pouvoir recevoir de l'aide pour ouvrir pour tous les publics, y compris le dimanche, pour faire de celles-ci un vrai service public culturel, peut-on accepter qu'une institution patrimoniale nationale reste à ce niveau indigne et, pire, se dégrade ?

Veillez croire, madame la directrice à l'assurance de mon sincère respect. Dans l'espoir aussi que des solutions pérennes seront trouvées rapidement.

Gilles Morin

Président de l'Association des usagers du service public des Archives nationales.

PS : Pour les futurs lecteurs qui ne connaissent pas encore la SIV, voici ce que l'on trouve à la page info pratique en allant sur le site des Archives nationales :

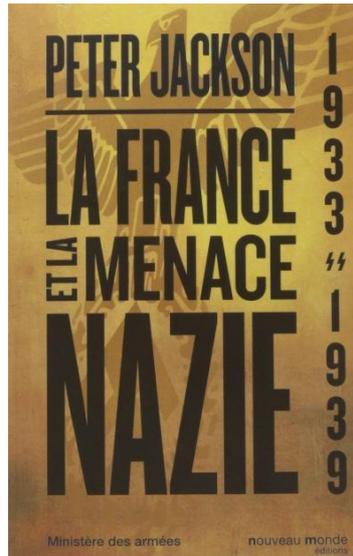
« Quotas

Vous ne pouvez pas consulter immédiatement certains documents car ils sont soumis à des modalités particulières de consultation. Il s'agit notamment de :

- Documents originaux réservés à l'avance : 5 (si vous êtes inscrit), 2 (si vous êtes pré-inscrit ou si votre carte n'est plus valide)
- documents originaux, commandés le jour même : 5
- « d'extraits » notamment, les dossiers de naturalisation, ainsi que certains dossiers de personnel ; sur réservation, sans quota.
- cartes et plans, sur réservation : 10
- photographies, sur réservation : 5
- documents audio-visuels, sur réservation : 5
- ouvrages de la bibliothèque des Archives nationales (Paris uniquement), sur réservation : 5
- Chaque jour vous pouvez consulter jusqu'à 10 documents originaux. »

## ■ Publications :

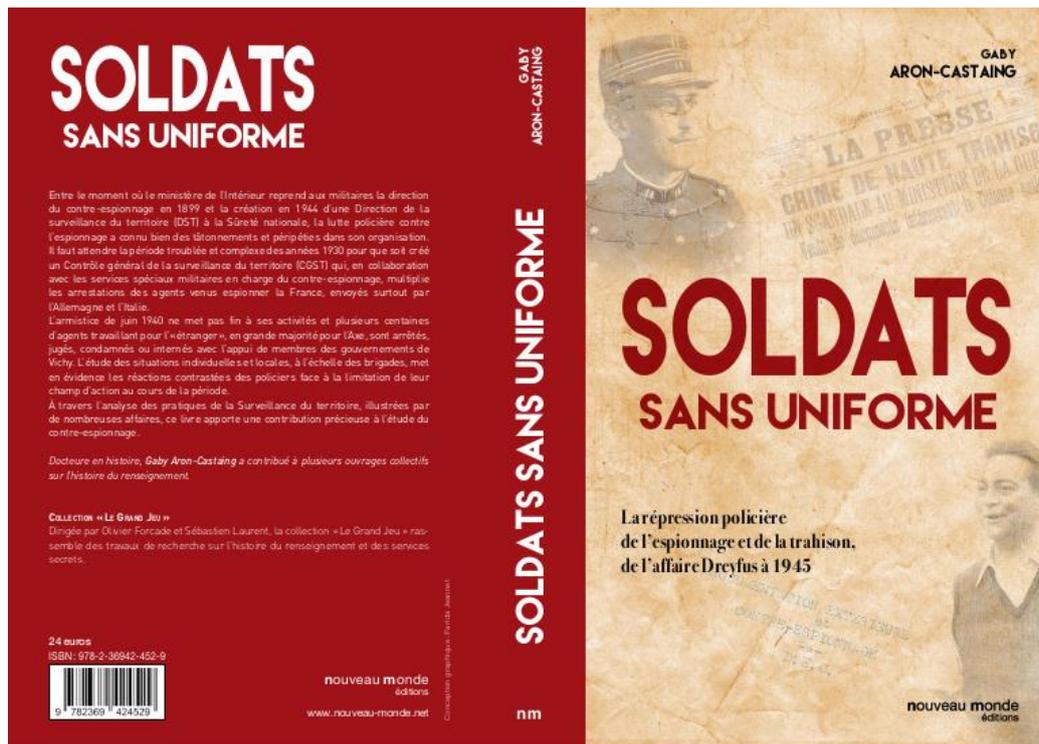
Le hasard ( ?) mais surtout le travail intelligent d'un éditeur (Yannick Dehée pour ne pas le citer) permettent l'édition quasi simultanée de deux livres très complémentaires dans un domaine peu exploré jusqu'à présent, mais ô combien passionnant.



Peter JACKSON, *La France et la menace nazie (1933-1939)*,  
Nouveau Monde et ministère des Armées, 2017

N'est autre que la parution en français, revue et augmentée, d'un ouvrage paru aux OUP en... 2000.

Comment la France a-t-elle perçu la montée du péril nazi dans les années 1933-1939 ? Cette question a longtemps été négligée par l'historiographie. Les responsables français avaient-ils une perception claire des intentions d'Hitler et de ses capacités militaires ? Ont-ils fait bon usage des rapports de leurs services secrets ? L'historien britannique Peter Jackson a entrepris, le premier, de répondre à cette question-clé dans cet ouvrage qui a fait date dès sa première parution en anglais. Il raconte les missions d'espionnage français en territoire allemand et reconstitue la façon dont les services français ont évalué les forces et les menaces allemandes. Il démontre que le travail de ces services était très efficace, avec une évaluation exacte des plans allemands dès avant l'Anschluss ; mais leurs rapports furent le plus souvent négligés par les politiques et les diplomates qui jugeaient Hitler dans la continuité de ses prédécesseurs. Ce n'est qu'après Munich que la menace nazie les préoccupa réellement



Gaby ARON-CASTAING, *Soldats sans uniforme. La répression policière de l'espionnage et de la trahison : de l'affaire Dreyfus à 1945.*

Issu d'une thèse que j'ai eu le plaisir et l'honneur d'accompagner, ce livre met enfin en lumière le Contrôle général (on ne parlait pas de Direction à l'époque) de la Surveillance du territoire né au début des années trente et issu en partie de la Police spéciale des chemins de fer, des ports et des frontières qui avait hérité de la sûreté extérieure quand on découvrit, en 1899, dans l'affaire Dreyfus, l'impéritie du bureau de la statistique qui camouflait jusqu'alors le contre-espionnage militaire. Dans la compétition et la concurrence ouverte entre militaires et civils, la période des années trente, du fait de la menace allemande, représente une trêve et le début d'une collaboration qui continuera avec la guerre et ... l'occupation. En effet l'un des grands intérêts de ce livre est de montrer comment, dans la ZNO, des policiers ont sévèrement combattu l'espionnage allemand. C'est cette « résistance » pratiquement inconnue, dangereuse et

ingrate que Gaby Castaing met au jour. Ces soldats sans uniformes, souvent révoqués par Vichy, arrêtés, déportés par les nazis, auront l'amère surprise (pour ceux qui revinrent des camps) de voir leurs places occupées et leur révocation confirmée au prétexte des arrestations d'agents de la France libre qu'ils avaient bien dû opérer.

#### Présentation éditeur :

Entre le moment où le ministère de l'Intérieur reprend aux militaires la direction du contre-espionnage en 1899 et la création en 1944 d'une Direction de la surveillance du territoire (DST) à la Sûreté nationale, la lutte policière contre l'espionnage a connu bien des tâtonnements et péripéties dans son organisation. Il faut attendre la période troublée et complexe des années 1930 pour que soit créé un Contrôle général de la surveillance du territoire (CGST) qui, en collaboration avec les services spéciaux militaires en charge du contre-espionnage, multiplie les arrestations des agents venus espionner la France, envoyés surtout par l'Allemagne et l'Italie.

L'armistice de juin 1940 ne met pas fin à ses activités et plusieurs centaines d'agents travaillant pour l'« étranger », en grande majorité pour l'Axe, sont arrêtés, jugés, condamnés ou internés avec l'appui de membres des gouvernements de Vichy. L'étude des situations individuelles et locales, à l'échelle des brigades, met en évidence les réactions contrastées des policiers face à la limitation de leur champ d'action au cours de la période.

À travers l'analyse des pratiques de la Surveillance du territoire, illustrées par de nombreuses affaires, ce livre apporte une contribution précieuse à l'étude du contre-espionnage.

Polices  
comparées  
Jacques de Maillard

LGDJ une marque de  
Lextenso

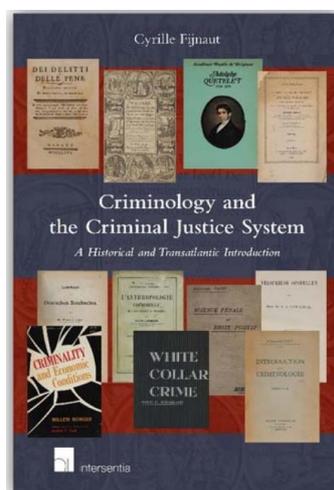


Jacques de MAILLARD, *Polices comparées*, LGDJ (Clefs/ politique), 2017

Cet ouvrage s'attache à un sujet encore trop peu travaillé : la comparaison des polices, ou plus précisément des systèmes de police. Or, comparer permet mieux comprendre les activités policières, en examinant précisément le mélange d'unité et de diversité des types d'organisations, doctrines et stratégies de réformes, relations

police-population, modes de contrôle ou encore de la part prise par les forces de sécurité privée. Une telle analyse demande d'être attentif aux logiques de convergence : comment certains slogans, certaines innovations, certains dispositifs s'exportent, circulent entre différents pays. Elle exige en retour de ne pas négliger les réappropriations et réinventions locales et nationales : la police de proximité a-t-elle le même sens dans les différents pays occidentaux ? Les pratiques de contrôle d'identité ont-ils la même ampleur ? Cette démarche permet également de mieux comprendre les singularités de l'organisation policière française. Il s'adresse aux étudiants en droit, science politique, sociologie et histoire intéressés par les questions policières, ainsi qu'aux professionnels du domaine.

FIJNAUT Cyrille, *Criminology and the Criminal Justice System*  
*A Historical and Transatlantic Introduction*



2017 | ISBN 978-1-78068-506-9  
xviii + 644 pp. | paperback  
price: 65 euros  
78 US dollars | 62 GB pounds

*Criminology and the Criminal Justice System* is a book for everyone interested in the historical development of the ideas on crime and punishment and their impact on the criminal justice system and the fight against crime more widely. It is as much a book for students, researchers and policy makers, as it is for lawyers, magistrates, police officers, public prosecutors and social workers. It is also a book for a wider readership curious about the origins of the current approach to issues of crime and criminal justice.

Never before has an introduction to criminology systematically dealt with its history from the sixteenth century up to the present day, as well as the institutions of the criminal justice system: the police, the judiciary, the prison system, rehabilitation and youth protection.

This is the first published study not only to discuss the development of criminology and the criminal justice systems of Western Europe (Belgium, the Netherlands, Germany, France, Great Britain and Italy) but also to delve into the interplay with the evolution of the system in the United States from the end of the eighteenth century up to this day.

In addition, the extensive bibliography and numerous illustrations make this textbook ideal for further study and more in-depth research as well as a pleasure to read.

## Table of contents

### Chapter 1. General Introduction

1. Basic Principles of this Work – 2. Architecture of this Book

### Chapter 2. Origin of the Present-Day Criminal Justice System

1. Introduction – 2. Transition from Accusatory to Inquisitorial Criminal Proceedings – 3. Boeventucht by Dirk

Volckertszoon Coornhert – 4. Renewal of the Prison System – 5. Modernisation of the Police System

### Chapter 3. Restructuring of the Criminal Justice System During the Enlightenment and the French Period

1. Introduction – 2. The Spirit of the Age: Charles-Louis de Secondat, Baron de la Brède et de Montesquieu

and Jean-Jacques Rousseau – 3. Cesare Beccaria's Manifesto Dei delitti e delle pene – 4. Reception of

Beccaria's Manifesto within Europe – 5. Initial Steps Towards a Different View of homo criminalis – 6. Further

Renewal of the Prison System – 7. Further Modernisation of the Police System – 8. Developments in the

French Period

### Chapter 4. Emergence of the Scientific Study of Crime, Criminals, and the Combatting of Crime

1. Introduction – 2. Battle about the Future of the Prison System – 3. Development of the Modern Policing

System – 4. Three Contrasting Scientific Approaches to Crime and the Criminal – 5. Evolutionary and Revolutionary Thinkers on Crime, Criminals, and the Combatting of Crime

### Chapter 5. Establishment of Criminology in Italy and France

1. Introduction – 2. Italian School: Cesare Lombroso, Enrico Ferri, and Raffaele Garofalo – 3. Opposition from

France: Alexandre Lacassagne, Gabriel Tarde, and Émile Durkheim

### Chapter 6. Development of Criminology in German-Speaking Europe and the UK

1. Introduction – 2. Development of Criminology in German-Speaking Europe – 3. Development of Criminology

in the United Kingdom

### Chapter 7. Establishment of Criminology in the Netherlands and Belgium

1. Introduction – 2. Establishment of Criminology in the Netherlands – 3. Establishment of Criminology in

Belgium

### Chapter 8. Ideologisation of Criminology in the Third Reich and the Soviet Union

1. Introduction – 2. Nazification of Criminology in the Third Reich – 3. Bolshevisation of Criminology in the

Soviet Union

### Chapter 9. Reception of European Criminology in the United States

1. Introduction – 2. Criminal Anthropology Crosses the Atlantic – 3. A Ground-Breaking Conference on Criminal

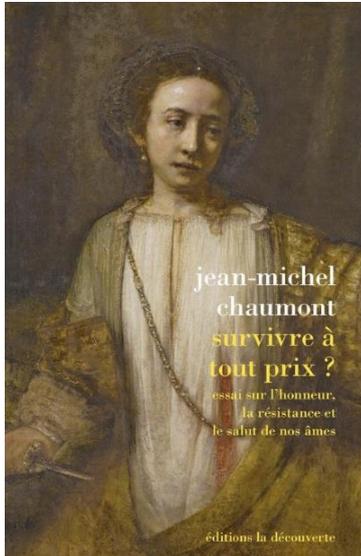
Law and Criminology: Chicago 1909 – 4. Revival of Bio-Anthropological Criminology at Harvard University –

5. Theoretical, Methodological, and Thematic Innovation in Sociologically Oriented Criminology – 6. Influence

of Criminology on the Criminal Justice system

Chapter 10. Transatlantic Integration of Criminology  
1. Introduction – 2. Turmoil in the United States – 3. Turmoil in Europe  
Chapter 11. General Conclusion

1. From the Past to the Present – 2. From the Present to the Future



## **Jean-Michel CHAUMONT, Survivre à tout prix ?**

### **Essai sur l'honneur, la résistance et le salut de nos âmes.**

Pendant des millénaires, il fut attendu des victimes confrontées à des circonstances extrêmes que leurs conduites se conforment à des codes d'honneur terriblement exigeants. A-t-il trahi les siens celui qui a survécu à la torture ? A-t-elle trop facilement cédé celle qui a connu le viol ? Ces survivants suspects ont-ils sacrifié leur honneur à leur survie ?

Questions traumatisantes, disent certains. Questions pourtant posées avec une surprenante récurrence pendant des siècles et des siècles, comme l'explique Jean-Michel Chaumont. Or, depuis quelques décennies, dans les sociétés occidentales, ces codes d'honneur sont frontalement contestés, et sont même perçus comme d'intolérables blâmes adressés aux victimes. Si tout le monde s'accorde à reconnaître le progrès moral que cette critique fait advenir dans le cas du viol (la morale n'attend plus que la femme victime se justifie de son comportement), elle tend à promouvoir une éthique de la survie à n'importe quel prix dans les situations de péril extrême. Ce livre reconstruit les critères qui ont pu départager les conduites honorables et les conduites déshonorantes, et montre, archives à l'appui, qu'il y a peu encore ces critères furent appliqués à des résistants communistes et aux victimes de la Shoah, en particulier les membres des Sonderkommandos. Il signale les évolutions considérables de nos sensibilités morales et pointe les régressions associées au risque d'un « chacun pour soi » décomplexé. Si la trahison devenait la norme implicite, si l'éthique de la survie devait passer avant celle de l'honneur, et de la fidélité aux siens, ne serait-il pas à craindre que le jour venu, face à l'extrême, nous ne perdions nos âmes ?

[http://www.editions-ladecouverte.fr/catalogue/index-Survivre\\_tout\\_prix\\_-9782707197412.html](http://www.editions-ladecouverte.fr/catalogue/index-Survivre_tout_prix_-9782707197412.html)

## **■ Colloques, conférences, séminaires...**

► Je vous ai signalé à plusieurs reprises l'intérêt du blog d'André Versaille (Les islamistes ne sont pas des bébés phoques) sur Le Monde.

Les textes sont devenus un livre et l'auteur donnera une conférence :

***Les Musulmans ne sont pas des bébés phoques – Pour en finir avec notre déni***

(Édit. de l'Aube)

Le 14 novembre, à 18h.

À l'Institut d'histoire sociale

4, av Benoît Frachon

92000 - Nanterre

(à quelques pas de la station du RER A : Nanterre-ville.)

L'entrée est gratuite.

► Le séminaire de Jean-Noël Luc à la Sorbonne consacré aux acteurs, pratiques et représentations de la sécurité  
Gendarmerie, Police, Brigades de pompiers, Douanes, Justice et société, XIXe-XXIe siècles  
Pr. Jean-Noël LUC – Dr. Arnaud-Dominique HOUTE, maître de conférences  
Maison de la recherche (28 rue Serpente, Paris VIe - mardi 17h-19h)

Ouvert en 2000, le séminaire de la Sorbonne poursuit deux objectifs.

- Étudier l'histoire, longtemps négligée par les chercheurs, de la Gendarmerie, une force militaire et policière originale, acteur essentiel de la sécurité et composante du système de défense.
- Élargir les travaux à la Police nationale et aux autres institutions (civiles ou militaires, publiques ou privées, professionnelles ou informelles) qui contribuent à la sécurité, intérieure et extérieure, afin de participer au décloisonnement des recherches et à une meilleure compréhension de l'histoire de la sécurité, en France et à l'étranger.

Liste des 36 sujets de recherche (masters et doctorats) en 2017-2018

[http://www.paris-sorbonne.fr/IMG/pdf/histoire\\_securite-recherches\\_2017-18.pdf](http://www.paris-sorbonne.fr/IMG/pdf/histoire_securite-recherches_2017-18.pdf)



Histoire  
sécurité-Séminaire So

Bilan bibliographique sur l'histoire de la gendarmerie (2000-2017) - 75 ouvrages, avec des liens vers des comptes rendus et certains textes en ligne - 45 bonnes adresses pour les chercheurs

[http://www.paris-sorbonne.fr/IMG/pdf/histoire\\_de\\_la\\_gendarmerie.\\_sorbonne.\\_bilan\\_bibliographique\\_2000-2017.pdf](http://www.paris-sorbonne.fr/IMG/pdf/histoire_de_la_gendarmerie._sorbonne._bilan_bibliographique_2000-2017.pdf)

Le programme (avec quelque retard...)

26 septembre 2017- Ouverture du séminaire – L'autre face de l'histoire de la sécurité

Discours et imaginaires de l'insécurité, XIXe-XXe siècles (Dr. Arnaud-Dominique Houte)

10 octobre 2017 - Les juridictions d'exception, une réponse politique aux atteintes à la sûreté intérieure et extérieure

La cour de sûreté de l'État (1963-1981), première juridiction antiterroriste (Dr. Vanessa Codaccioni, maîtresse de conférences en science politique, Université Paris VIII)

7 novembre - Une autre approche de l'histoire de la peine de mort  
Les antichambres de la mort. Enjeux sécuritaires, humanitaires et médiatiques de la détention des condamnés à la peine capitale en France au XXe siècle (Dr. Nicolas Picard, Centre d'histoire du XIXe siècle)

14 novembre 2017 - Quand l'histoire de la Police et de la Justice contribue au renouvellement de l'histoire politique  
La répression des complots politiques en France (1818-1870) : Livre noir de la police et de la justice ? (Dr. Jean-Noël Tardy, Centre d'histoire du XIXe siècle)

21 novembre 2017 - Les gendarmes, acteurs de la décolonisation  
Les hommes de la 2e Légion de Garde Républicaine de Marche entre idéal militaire, crise identitaire et réalité coloniale (Aurélien Hermelin, doctorant, Université Paris-Sorbonne)

28 novembre 2017 - Retour sur expérience d'un officier général de la Gendarmerie  
Garantir l'ordre public au début du XXIe siècle : le modèle français du maintien de l'ordre en question (général d'armée (2S) Jean-Régis Véchambre, ancien Inspecteur Général des Armées-Gendarmerie, IGAG)

Samedi 2 décembre 2017 - La soutenance d'une Habilitation à Diriger des Recherches (HDR), un moment fort de l'actualité scientifique  
*Propriété défendue. La société française à l'épreuve du vol, XIXe-XXe siècles*, HDR soutenue par Arnaud-Dominique Houte (lieu et horaire sur le site de la Sorbonne)

12 décembre 2017 - L'histoire des gendarmeries, un autre chapitre de l'histoire connectée  
Comment peut-on vivre sans gendarmes ? Enjeux et mutations de l'internationalisation du « modèle gendarmique », de la fin du XVIIIe siècle à nos jours (Pr. J.-N. Luc)

► La Direction de l'administration pénitentiaire organise le 17 novembre prochain à l'Auditorium de l'Hôtel de Ville de Paris **un colloque intitulé "Surveillant, un métier en mouvement"**.

Vous trouverez ci-dessous un résumé ainsi que le programme provisoire en pièce attachée.

Si vous souhaitez y assister, n'oubliez pas de vous inscrire à l'adresse suivante :

[secretariat.dap-me@justice.gouv.fr](mailto:secretariat.dap-me@justice.gouv.fr)

Colloque de la Direction de l'Administration Pénitentiaire

17 novembre 2017

Auditorium de l'Hôtel de Ville de Paris,  
5 rue Lobau, 75004 PARIS

Les surveillants constituent la plus grande partie des personnels de l'Administration Pénitentiaire (AP). Ils sont les premiers interlocuteurs des personnes détenues et jouent un rôle primordial dans la bonne marche de la détention. À l'heure où de forts besoins de recrutement sont exprimés par l'AP, il importe de saisir les transformations de ce métier. C'est pourquoi l'AP organise un colloque sur le métier de surveillant, en croisant des recherches récentes et des retours d'expérience. Ce colloque s'articulera autour de quatre axes thématiques :

1/ Les caractéristiques socio-démographiques des surveillants ; 2/ Les pratiques professionnelles et la diversité du métier ; 3/ Le rythme et l'organisation du travail ; 4/ Les évolutions récentes du métier.

Des chercheurs issus de différentes disciplines (historiens, sociologues, démographes...) présenteront leurs travaux et des professionnels témoigneront de leur activité.

Entrée gratuite - Inscription obligatoire auprès de :  
[secretariat.dap-me@justice.gouv.fr](mailto:secretariat.dap-me@justice.gouv.fr)



## Conférence] "Georges Pompidou : un conservateur ?"



On réduit trop souvent l'**image de Georges Pompidou** à un apparent paradoxe. D'un côté, un homme à qui l'on attribue une grande prudence et un véritable conservatisme sur les évolutions de la société. De l'autre, il serait un modernisateur ardent porteur d'un grand projet industriel et d'une passion pour l'art contemporain.

A travers cette conférence, Jean-Philippe Vincent et Gilles Richard vont débattre du conservatisme comme courant de pensée au temps de Georges Pompidou et de l'influence de cette école sur l'action

de l'ancien Président de la République jusqu'en 1974.

Cet événement se déroulera à l'**Académie des Sciences d'Outre-Mer**, situé au 15 rue La Pérouse dans le 16e arrondissement de Paris, de 17 à 19 heures.

Avec :

**Gilles Richard** (professeur d'histoire contemporaine à l'université de Rennes 2) est l'auteur de l'ouvrage *Histoire des droites en France (1815-2017)*, publié en 2017 chez Perrin.

**Jean-Philippe Vincent** (Contrôleur général et professeur d'économie à Sciences-Po) est l'auteur de *Qu'est-ce que le conservatisme ? Histoire intellectuelle d'une idée politique* publié en 2016 auprès des Belles-Lettres.

Débat animé par **Frédéric Tristram**, maître de conférences en histoire contemporaine à l'université Panthéon-Sorbonne (Paris 1).

**Renseignements et inscriptions :**

Institut Georges Pompidou

[recherche@georges-pompidou.org](mailto:recherche@georges-pompidou.org) -- 01 44 78 42 46

[www.georges-pompidou.org](http://www.georges-pompidou.org)

**Lieu de l'événement :**

Académie des Sciences d'Outre-Mer

15, rue La Pérouse

75116 Paris

**► Colloque "Syndicats et coordinations face à la violence militante" 1er décembre 2017 – NANCY**

Cf. détails et programme



affiche colloque  
syndicats 1er déc..pd



programme colloque  
syndicats 1er déc..pd

**Rappel (un peu tardif ! Mille excuses)**

**► Le Séminaire METIS (Séminaire spécialisé**

Domaine : Etats, institutions et société)

a repris ses activités

Pour séance 2 qui était consacrée à

« Secret et publications :

comment écrire sur les services de renseignement ? »

C'est trop tard, mais vous pouvez vous rattraper le Lundi 20 novembre 2017

Avec le Témoignage de Jean-Christophe NOTIN, écrivain

Et vous trouverez le programme et tous les détails pratiques ici

<http://chsp.sciences-po.fr/groupe-de-recherche/2bis-groupe-de-recherche-metis-le-renseignement-et-les-societes-democratiques>

**► Un projet**

<http://dlis.hypotheses.org/1399>

► à la MSH Paris...

L'émergence du terrorisme

*Reprise du séminaire Violence et sortie de la violence*

Marc Sageman, chercheur en sociologie politique et ancien expert auprès de l'Armée et des services de renseignement américains, inaugure le programme 2017/2018 du séminaire *Violence et sortie de la violence*.

**Mercredi 8 novembre** | Mairie du 6e | 17h00-20h00

[En savoir +](#)

**Terrorisme, radicalisation, islam**

Michel Wieviorka et Marc Sageman échangent pour

*The Conversation France* en amont de la séance inaugurale.

[Découvrez l'article !](#)

► **Des nouvelles des prisons et de la politique pénale**

**OPALE**

**Observatoire de la privation de liberté et  
des sanctions et mesures appliquées dans la communauté**

**Pierre V. Tournier**

Dans une pétition lancée par l'Observatoire international des prisons (OIP) et signée par 27 organisations, intitulée « Budget pénitentiaire 2018 - Pour un vote éclairé », on lit ceci : « L'incarcération est par ailleurs la sanction qui produit le plus fort taux de récidive : 61 % des sortants de prison sont recondamnés à de l'emprisonnement ferme dans les cinq ans. Le taux tombe

drastiquement (sic) en cas de prononcé d'une peine alternative : 34 % pour le travail d'intérêt général ; 32 % pour le sursis avec mise à l'épreuve...

Les pétitionnaires ont oublié d'ajouter que le taux de condamnation à l'emprisonnement ferme est de 41 % à la suite d'un SME-TIG, et de 19 % à la suite d'un sursis simple. Ils auraient pu alors affirmer que le sursis simple est la sanction qui produit le plus faible taux de récidive. **Oui et alors ?**

A lire attentivement, pour éviter les affirmations simplistes, la rubrique Desintox (Libération) consacrée à cette question ..

## **LIBERATION / DÉSINTOX**

**Non, les peines alternatives ne sont pas deux fois plus efficaces que la prison ferme**

Par [Cédric Mathiot](#) — 1 novembre 2017 à 12:40

Lire : [http://www.liberation.fr/desintox/2017/11/01/non-les-peines-alternatives-ne-sont-pas-deux-fois-plus-efficaces-que-la-prison-ferme\\_1607174?xtor=rss-450&utm\\_source=dlvr.it&utm\\_medium=twitter](http://www.liberation.fr/desintox/2017/11/01/non-les-peines-alternatives-ne-sont-pas-deux-fois-plus-efficaces-que-la-prison-ferme_1607174?xtor=rss-450&utm_source=dlvr.it&utm_medium=twitter)

Voir aussi le résumé de l'étude en question dans l'excellente revue « Actualité juridique. Pénal », Les Editions Dalloz, 2005, n°9, 315-317.



AJ-PENAL-DALLOZ-A  
OUT-2005.pdf

Voir aussi : Kensey (A), Lombard (F), Tournier (P.V.), *Sanctions alternatives à l'emprisonnement et « récidive ». Observation suivie, sur 5 ans, de détenus condamnés en matière correctionnelle libérés, et de condamnés à des sanctions non carcérales (département du Nord)*. Paris, Ministère de la Justice, direction de l'administration pénitentiaire, Coll. Travaux & Documents, n°70, 2006 livret de 113 p. + CD ROM

## **■ Sur l'internet :**

**■ un site polonais (en anglais) sur le judéocide :**  
<http://www.ub.lu.se/witnessing-genocide>

## ■ l'histoire de l'Irlande à travers les photos...

<https://www.atlasobscura.com/articles/photo-detectives-ireland-irish-history-archives-exhibition-crowdsourcing>

## ■ Un jeu de piste pour découvrir Nantes occupée :



yXM20UsS1e1L0r0cK  
1anXEysJB1JwTDKds:

## ■ Paris en images

<http://gallica.bnf.fr/html/und/images/paris-en-images>

## ► Ligne de Mire

Le blog de Michel Porret

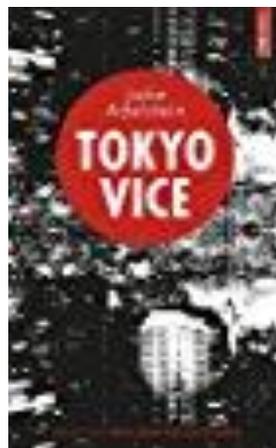
<https://blogs.letemps.ch/michel-porret/2017/10/31/patrouille-militaire/>

## ♥ Dans le noir du roman...

L'un des avantages d'être un « ami de la police », c'est de profiter des « indications » des autres amis... un véritable réseau de 2500 personnes.

Parmi les indications : les recommandations d'ouvrages : en quelque sorte balance ton livre...

Je dois à un ami qui se reconnaîtra la découverte et la lecture de ce livre (qui vient de sortir en format de poche) et qui m'avait totalement échappé (nobody's perfect)



Écrit par un Américain (juif : cela a son importance !) qui a réussi à entrer parmi les journalistes du plus grand quotidien japonais et s'y est retrouvé en charge des affaires criminelles.

Une extraordinaire plongée dans un monde qui ne nous est pas familier : le travail et le rôle des journalistes, les rapports entretenus avec les yakusa, la police dont les comportements et agissements ont de quoi surprendre... Documentaire ? Littérature du réel ?

À coup sûr une lecture passionnante (et éprouvante) !

Chaudement recommandé.

Âme sensible, enfants de moins de 10 ans, s'abstenir !

## **FAQ :**

**Pour ceux qui recevraient cette**

**« Lettre aux amis... »**

**pour la première fois :**

Q/ Comment et pourquoi suis-je destinataire de cette *Lettre* ?

R/ Si vous ne l'avez pas demandé vous-même, il y a de fortes chances que vous ayez été « balancé » par un/des ami(s) : cherchez le(s)quel(s)

Q/ Je ne suis pas un ami de la police ! (ton scandalisé)

R/ Cette « *Lettre* » (dont le titre est inspiré de la rubrique « Deux mots aux amis » d'un journal libertaire du début du XX<sup>e</sup> siècle) parfaitement informelle et à fréquence irrégulière, a pour but de diffuser les informations - publications de livres ou d'articles, soutenances de thèses, colloques ou journées d'études - en rapport avec l'histoire, la recherche, la réflexion, les archives et sources... concernant peu ou prou le domaine policier (gendarmerie comprise !)...

Il n'est donc pas nécessaire d'aimer la police (ou la gendarmerie) pour en être destinataire : s'intéresser à l'histoire d'institutions qui jouent un tel rôle dans l'Histoire et occupent une place si délicate dans la démocratie, suffit...

**Ceci dit si vous souhaitez ne plus figurer sur la liste des destinataires, rien de plus simple : répondez à ce courriel avec la mention « STOP ! »**

En revanche si vous connaissez des gens susceptibles d'être intéressés par ces nouvelles, n'hésitez pas, soit à leur faire suivre ce courriel, soit à nous transmettre leurs adresses électroniques (voir 1.) : nous ne livrons jamais le nom de nos informateurs !

Si vous souhaitez connaître ou recevoir les *Lettres* précédentes, il suffit de le demander... ou d'aller consulter les Archives du site <http://politeia.over-blog.fr/>

Dernier détail : le rédacteur de ce courriel ne saurait tout connaître de ce qui paraît et se fait dans le domaine... ce qui explique les éventuelles lacunes et absences...

Là encore, le plus judicieux est de me prévenir, un mél et je transmettrai bien volontiers l'information...

jMb